

AVIS DE CONCOURS

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EN CONVENTION AVEC LES CENTRES DE GESTION DES HAUTES-ALPES, ALPES-MARITIMES ET VAR, ORGANISE LE

**CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE -
SPÉCIALITÉ ESPACES NATURELS / ESPACES VERTS
OPTIONS PRODUCTIONS DE PLANTES – BUCHERON, ELAGUEUR – EMPLOYÉ
POLYVALENT DES ESPACES VERTS ET NATURELS- SESSION 2020**

NOMBRE DE POSTES MIS AUX CONCOURS

Concours externe : 14 - Concours interne : 11 – 3^{ème} concours : 5

DATE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : JEUDI 16 JANVIER 2020

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :

✓ **Préinscription en ligne sur le site internet www.cdg04.fr : du 28/05/2019 au 03/07/2019 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

✓ **Par voie postale : du 28/05/2019 au 03/07/2019 *.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (100 g) et libellée aux Nom et adresse du candidat.

✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 28/05/2019 au 03/07/2019 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 11/07/2019*.

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :

- **Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle, homologués au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concours. Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme : les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé ou les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports ou les candidats pouvant bénéficier d'une équivalence de diplôme.
- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale ; les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
- **Le troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association y compris bénévole, d'une association.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS

Chemin de Font de Lagier - 04130 VOLX / Tél. : 04 92 70 13 02

Courriel : concours@cdg04.fr / Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

* Le cachet de la poste faisant foi